



Statement by Geneva Call

5 Juin 2004

Réunis à Bogota lors du «Premier forum international sur les mines antipersonnel, les acteurs non-étatiques et les accords humanitaires», organisé par l'Appel de Genève et la Campagne colombienne contre les mines antipersonnel, les participants au forum approuvent la déclaration finale suivante:

- Considérant les souffrances et les drames humains que causent quotidiennement les mines antipersonnel.
- Considérant que les mines touchent principalement les populations civiles, affectent l'agriculture et empêchent le retour des déplacés internes.
- Reconnaissant la ferme volonté du gouvernement colombien d'agir rapidement et concrètement pour venir en aide aux populations civiles et prendre les mesures nécessaires de lutte contre les mines.
- Reconnaissant l'importante contribution du gouvernement colombien à la réussite de ce forum en autorisant la participation de Francisco Galan.
- Estimant qu'il est essentiel d'engager tous les groupes armés de Colombie à cesser d'utiliser les mines.

Les participants:

1. Rappellent que l'utilisation de mines est une violation du Droit International Humanitaire.
2. Réaffirment que l'utilisation de mines antipersonnel est un problème d'ordre humanitaire et qu'il doit à ce titre disparaître des débats militaires et politiques.
3. Relèvent que seule une approche humanitaire permettra de rapprocher la société civile, les organisations spécialisées et les divers parties aux conflits.
4. Prennent acte de la déclaration des AUC sur cette question et regrettent que les FARC n'aient pas jugé nécessaire de faire part de leurs desseins à ce forum.
5. Accueillent avec satisfaction la déclaration de l'ELN qui, pour la première fois, affirme publiquement sa volonté de limiter l'utilisation des mines.
6. Constatent qu'un engagement des groupes armés dans la lutte contre les mines doit impérativement se faire au niveau régional ou local permettant ainsi une mise en place rapide de programmes de déminage.
7. Invitent tout le pays à prendre en compte le besoin des victimes et à leur garantir une assistance totale.
8. Demandent le respect du Droit International Humanitaire par l'ensemble des acteurs, préalable nécessaire aux négociations de paix.